



1550, rue Metcalfe  
bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-3568  
Télécopieur : 514 872-2556  
ocpm.qc.ca

---

## Consultation publique

### Projet de règlement PM 08-001 Projets de Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal

#### COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : mercredi 5 mars 2008  
Heure : 14 h  
Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe 14<sup>e</sup> étage.

#### Étaient présents :

##### De la Ville de Montréal

Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, Service du Développement culturel, de la qualité des milieux de vie et de la diversité culturelle  
Mme Céline Topp, directrice, Service de la Mise en valeur du territoire et du patrimoine  
M. Gilles Dufort, chef de Division, Bureau du patrimoine de Montréal  
M. Michel Devoy, Chef de division, Planification et aménagement  
M. Pierre Bouchard, Directeur, Service des sports, loisirs, parcs et espaces verts  
M. Gilles Rioux, Bureau du Mont-Royal, adjoint à la directrice générale adjointe du SDCQVDC

##### De l'Office de consultation publique de Montréal :

Mme Louise Roy, présidente de l'OCPM et présidente de la commission  
M. Louis Dériger, commissaire  
M. Luc Doray, secrétaire général de l'Office  
Mme Marie-France Le Blanc, analyste et secrétaire de commission

## **1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre**

La présidente de l'Office, madame Louise Roy, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter.

## **2. Le cadre de la consultation publique**

La présidente rappelle le mandat de l'OCPM. Elle expose l'ensemble du processus de consultation publique et rappelle que chaque étape du processus est importante, des séances publiques au rapport de la commission.

Un document décrivant le déroulement des séances thématiques, le calendrier des séances et un texte introduisant les thèmes des ateliers sont distribués aux personnes présentes avec l'ordre du jour de la rencontre.

### **3. La consultation publique**

#### 3.1. L'objet de la consultation

Le 28 janvier dernier, le Conseil municipal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal de procéder à la consultation des projets de Plan de protection et de mise en œuvre du mont Royal et de modification au document complémentaire du Plan d'urbanisme. Le 25 février, un nouveau projet de règlement modifiant le document complémentaire était donné pour consultation à l'OCPM.

#### 3.2 Les étapes précédant les séances publiques

Un avis public annonçant la tenue de la consultation publique est paru le jour même de la réunion, soit le 5 mars 2008 dans les quotidiens *La Presse* et *The Gazette*. Un communiqué de presse rappelant la nature de la consultation publique a également été diffusé.

#### 3.3 Le déroulement des séances publiques

Madame Roy explique que les séances thématiques visent à informer le public et à enrichir la réflexion de la Commission et des participants en favorisant les échanges entre les personnes-ressources, les représentants municipaux (en tant que promoteur du projet) et le public. Le calendrier des séances est le suivant :

18 mars Séance d'information (le plan est présenté globalement) :

La séance débute par un mot de bienvenue.

Mme Fotopulos, responsable du dossier du Mont-Royal au Comité exécutif, s'adressera ensuite aux participants pendant quelques minutes, en guise d'ouverture des séances de consultation publique.

Le promoteur dispose de 75 minutes pour faire une présentation concise et très visuelle du plan (power point).

Il est proposé que M. Claude Corbo, président de la Table de concertation, intervienne ensuite pour présenter les consensus du groupe.

Le public sera invité à assister aux séances thématiques.

25 mars Atelier 1 : La protection des milieux naturels

Le promoteur dispose de 45 minutes pour faire un état de la situation et présenter l'approche retenue et les mesures proposées.

27 mars Atelier 2 : La protection des milieux bâtis

Le promoteur dispose de 15-20 minutes pour faire sa présentation.

31 mars Atelier 3 : La protection de paysages

La présentation portera sur ce qui a été accompli depuis 1992 et sur la poursuite du travail e caractérisation des vues.

31 mars Atelier 4 : Le cadre de mise en œuvre

Il importe de distinguer la gestion du parc de celle de l'arrondissement.

1<sup>er</sup> avril Atelier 5 : L'accessibilité, l'accueil, les services et la sécurité

Il est envisagé de réserver au moins cinq minutes au projet du chemin de ceinture et 30 minutes devraient suffire pour présenter le contenu de cet atelier.

23 avril Séance d'audition des mémoires

Toutes les séances auront lieu à l'Hôtel Hyatt Regency, 1255 rue Jeanne-Mance (Métro PdA), à l'exception des séances du 31 mars et du 23 avril, qui se tiendront à l'Office de consultation publique, 1550 rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage (Métro Peel).

### 3.4 Étapes subséquentes

Après les séances publiques, la commission procède à l'analyse de l'information et des opinions recueillies, puis elle rédige son rapport.

## 4. Le support logistique

Luc Doray est responsable des aspects matériels de la consultation, Gilles Rioux assure l'interface pour le promoteur et Marie-France Le Blanc assure l'interface du côté de la Commission.